

[A propos](#)[Contact](#)[Membres](#)[Boutique](#)[Faire un don](#)

Taille du texte:

Imprimez: [à l'heure du recul du droit](#)[Cuba, l'Union européenne et la rhétorique des droits de l'homme](#)[L'Afrique](#)

La une

[Crise en Grèce : Bonne presse](#)[Syrie : Un bain de sang prochain contre les Alaouites](#)[La remise des dettes au pays de Canaan au premier millénaire avant notre ère](#)[Le nouveau plan du Pentagone pour affronter la marée rose en Amérique Latine](#)[Show électoral aux USA](#)[Les attentats à la bombe au Liban sont liés à la guerre civile en Syrie](#)[Wissam Al Hassan, la dague du dispositif sécuritaire saoudien au Proche orient.](#)[L'Otan plie bagage, la Turquie au bord de la crise de nerfs](#)[Venezuela : Pourquoi Hugo Chavez a](#)[Tous les articles](#)

ACTUALITÉS

LES PLUS PARTAGÉS

RÉGIONS

THÈMES

ANALYSES

Inscrivez-vous à la Newsletter*

[Faire un don maintenant](#)[Recherche](#)[Liste des pays](#)[Auteurs](#)[Suivre Mondialisation.ca](#)

Cuba, l'Union européenne et la rhétorique des droits de l'homme

De [Salim Lamrani](#)

Global Research, 12 novembre 2012

Région : Amérique latine & Caraïbe, Europe
Thème: Droits humains et État policier 48

Depuis 1996, l'Union européenne impose une Position commune à Cuba, officiellement à cause de la situation des droits de l'homme. Le dernier rapport d'Amnistie Internationale illustre le caractère discriminatoire et illégitime d'une telle politique.

Depuis 1996, l'Union européenne est alignée sur la politique étrangère des États-Unis et impose une Position commune – la seule sur le continent américain – au gouvernement cubain.

Celle-ci limite les échanges politiques, diplomatiques et culturels

en raison de la situation « des droits de l'homme et des libertés fondamentales[1] ». La Position commune constitue le pilier de la politique étrangère de Bruxelles à l'égard de La Havane et représente le principal obstacle à la normalisation des relations bilatérales. Entre 2003 et 2008, l'Union européenne a également imposé des sanctions politiques, diplomatiques et culturelles à Cuba en raison de la situation des droits de l'homme.

En effet, les États-Unis justifient officiellement l'imposition des sanctions économiques, en vigueur depuis juillet 1960 et qui affectent toutes les catégories de la société cubaine, en particulier les plus vulnérables, en raison des violations des droits de l'homme. De 1960 à 1991, Washington a expliqué que l'alliance avec l'Union soviétique était la raison de son hostilité à l'égard de Cuba. Depuis l'effondrement du bloc de l'Est, les différentes administrations, de Georges H. W. Bush à Barack Obama, ont utilisé la rhétorique des droits de l'homme pour expliquer l'état de siège anachronique, qui loin d'affecter les dirigeants du pays, fait payer le prix des divergences politiques entre les deux nations aux personnes âgées, aux femmes et aux enfants[2].

Une Position commune discriminatoire et illégitime

La Position commune, qui se justifie officiellement en raison de la situation des droits de l'homme à Cuba, est discriminatoire dans la mesure où le seul pays du continent américain, du Canada à l'Argentine, à être stigmatisé de la sorte par l'Union européenne est Cuba. Pourtant, selon le dernier rapport d'Amnistie Internationale (AI), l'île des Caraïbes est loin d'être le plus mauvais élève de l'hémisphère en termes de violation des droits fondamentaux[3].

La Position commune est également illégitime. En effet, Amnistie Internationale dresse un bilan sévère et sans concessions sur la situation des droits de l'homme sur le Vieux Continent. Ainsi, pour Cuba, et contrairement aux pays membres de l'Union européenne, Amnistie Internationale ne signale aucun cas

-d'assassinat commis par les forces de l'ordre (Autriche, Bulgarie, France, Italie, Royaume-Uni, Suède),

-d'assassinat de mineurs par les forces de l'ordre (Grèce),

-d'assassinats d'enfants souffrant de maladies mentales (Bulgarie),

-de responsabilité dans un génocide (Belgique),

-d'actes de torture et traitements inhumains ou dégradants par les autorités (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie),

-d'actes de torture et traitements inhumains ou dégradants par les autorités à l'encontre de mineurs (Belgique, Bulgarie, Danemark),



Mondialisation.ca on Facebook
Like 2,714
Facebook social plugin

Mondialisation.ca sur Twitter

Crise en Grèce : Bonne presse <http://t.co/aAWYgtIO5> about 21 hours ago from [Tweet Button](#)

Suivre @CRM_CRG 341 abonnés

Nos livres (anglais)



Towards a World War III Scenario

by **Michel Chossudovsky**

Buy Now!



America's "War on Terrorism"

by **Michel Chossudovsky**

Buy Now!



Globalization of Poverty and the New World Order

by **Michel Chossudovsky**

Buy Now!



Seeds of Destruction: Hidden Agenda of Genetic Manipulation

by **F. William Engdahl**

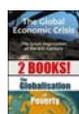
Buy Now!



SPECIAL: America's "War on Terrorism" + Globalization of Poverty

by **Michel Chossudovsky**

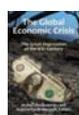
Buy Now!



SPECIAL: Global Economic Crisis + Globalization of Poverty

by **Michel Chossudovsky**

Buy Now!



The Global Economic Crisis

by **M. Chossudovsky and A. G. Marshall**

Buy Now!

Boutique en ligne

- d'actes de torture par les autorités soutenus par le plus haut niveau de l'Etat (Royaume-Uni),
- d'impunité pour les forces de l'ordre coupables d'assassinat (Bulgarie, France, Suède),
- d'impunité pour les forces de l'ordre coupables de torture et autres mauvais traitements (Allemagne, Belgique, Espagne),
- d'utilisation de preuves obtenues sous la torture (Roumanie),
- d'entrave à la justice et aux réparations pour les victimes de torture et de mauvais traitements commis par les forces de l'ordre (Allemagne),
- d'expulsion de personnes, y compris de mineurs, vers des pays pratiquant la torture et où il y a des risques de persécution (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Italie, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède),
- de répression violente de manifestations de la part des forces de l'ordre (Allemagne, Belgique, Grèce),
- de brutalités policières à caractère raciste contre les étrangers et les membres de minorités ethniques (Autriche),
- de détention secrète de prisonniers et de transfèrement vers des pays pratiquant la torture (Allemagne, Belgique, Lituanie, Roumanie),
- de traite d'êtres humains et d'esclavage (Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Royaume-Uni),
- de travaux forcés (Chypre),
- de suicide de mineur en détention (Autriche),
- de non assistance médicale, sociale ou juridique à l'égard des demandeurs d'asile (Belgique),
- de discrimination légale à l'égard des minorités ethniques (Belgique, Espagne),
- de discrimination généralisée à l'égard des minorités (Bulgarie, Danemark, Grèce, Hongrie),
- de discrimination de la part des tribunaux de justice à l'égard des minorités (Bulgarie),
- d'expulsion forcée de membres de minorités ethniques ainsi que de la destruction de leur logement par les autorités (Bulgarie, Grèce, Roumanie),
- d'agressions racistes généralisées (Bulgarie),
- d'agressions récurrentes contre les minorités sexuelles (Bulgarie, Italie, Slovaquie),
- de non-reconnaissance des droits des minorités sexuelles par les autorités (Chypre),
- de soutien des forces de l'ordre aux mouvements d'extrême droite lors de manifestations (Chypre),
- de violence récurrente contre les femmes (Danemark, Espagne, Finlande, Malte, Portugal, Suède),
- de violence récurrente à l'égard de jeunes filles et de fillettes (Espagne, Finlande, Portugal),
- de châtiments corporels contre les enfants dans les centres spécialisés pour mineurs (Espagne),
- d'impunité juridique pour les responsables de violences sexuelles contre les femmes (Danemark, Finlande, Suède),
- de détention de mineurs dans des prisons pour adultes (Danemark),
- de détention de mineurs demandeurs d'asile (Finlande, Pays-Bas),
- de détentions au secret (Espagne),
- d'interdiction d'enquêtes sur des crimes de droit international (Espagne),
- de violation de la liberté de religion des femmes (Espagne, France, Pays-Bas),
- de stigmatisation des minorités ethniques par la présidence de la République et les autorités (France, Roumanie),
- de discours politiques discriminatoires de la part des autorités (France, Hongrie, Italie, Roumanie, Slovaquie),
- de discrimination raciale à l'égard des minorités (Italie, Portugal, Slovaquie),
- de non accès à l'éducation et à un logement décent pour les minorités ethniques (France, Italie, Portugal),
- de conditions de détention inhumaines (Grèce, Irlande, Italie),

- de violences à caractère raciste (Grèce, Hongrie, République Tchèque),
- d'agression de journalistes par les autorités (Grèce),
- de violences de la part des autorités à l'égard des minorités et demandeurs d'asile (Grèce),
- de ségrégation raciale dans l'enseignement et d'exclusion des enfants des minorités ethniques du système éducatif (Grèce, Hongrie, Italie, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie),
- de scolarisation des enfants issus des minorités dans des établissements pour handicapés mentaux (République Tchèque),
- de ségrégation raciale dans l'accès aux soins (Hongrie, Italie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie),
- de crimes à caractère raciste (Hongrie, République Tchèque),
- d'impunité pour les responsables de crimes à caractère raciste (Hongrie),
- de crimes à caractère antisémite (Hongrie),
- de crimes contre les minorités sexuelles (Hongrie),
- d'atteinte aux droits des enfants (Irlande),
- de maltraitance sur enfants (Irlande),
- de décès d'enfants confiés aux services publics de protection de l'enfance par manque de soins (Irlande),
- de non-respect des droits des minorités sexuelles (Irlande),
- de violation des droits des demandeurs d'asile (Irlande),
- de conditions de vie « totalement inacceptables et inhumaines » dans les établissements hospitaliers (Irlande),
- de violation du droit à l'avortement (Irlande),
- d'interdiction légale de l'avortement (Malte),
- de refus d'inscrire la torture parmi les crimes sanctionnés par le Code pénal (Italie),
- de dispositions législatives discriminantes envers les minorités sexuelles avec une pénalisation de l'homosexualité (Lituanie),
- de politiques et pratiques gouvernementales discriminatoires avec profilage ethnique (Pays-Bas),
- de stérilisation forcée de femmes issues des minorités (République Tchèque, Slovaquie),
- de personnes rayées arbitrairement des registres de la population (Slovénie)[4].

Conclusion

Au vu des rapports d'Amnistie internationale, il est difficile pour l'Union européenne de prétendre que la Position commune de 1996, toujours en vigueur, se justifie par la situation des droits de l'homme à Cuba. En effet, les principales nations du Vieux continent présentent également de graves violations des droits humains, souvent pires que celles commises à Cuba. L'autorité morale de Bruxelles devient ainsi discutable à plus d'un titre.

L'Europe des 27 doit normaliser ses relations avec La Havane et démontrer que sa politique étrangère n'était pas tributaire de celle de la Maison-Blanche. En abrogeant la Position commune et en adoptant une posture rationnelle, constructive et indépendante, l'UE effectuera un pas dans la bonne direction. Bruxelles doit saisir l'idiosyncrasie cubaine. En effet, le gouvernement de l'île est ouvert à tout – sauf à la négociation de la souveraineté et de l'identité nationales – dès lors que les relations se basent sur le dialogue, le respect et la réciprocité – comme l'a démontré l'accord avec l'Eglise catholique et l'Espagne qui a débouché sur la libération de tous les prisonniers dits « *politiques* ». En revanche il se montre résolument inflexible – il n'y a qu'à voir l'état des relations entre Washington et La Havane depuis un demi-siècle – dès lors que le langage de la force, de la menace ou de la contrainte prend le pas sur la diplomatie conventionnelle.

Salim Lamrani

Article publié initialement en portugais sur le site brésilien Opera Mundi :

<http://operamundi.uol.com.br/conteudo/opiniao/25360/cuba+a+uniao+europeia+e+a+retorica+dos+direitos+humanos+.shtml>

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris Sorbonne-Paris IV, **Salim Lamrani** est Maître de conférences à l'Université de la Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son dernier ouvrage s'intitule *État de siège. Les sanctions économiques des Etats-Unis contre Cuba*, Paris, Éditions Estrella, 2011 (prologue de Wayne S. Smith et préface de Paul Estrade).

Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr

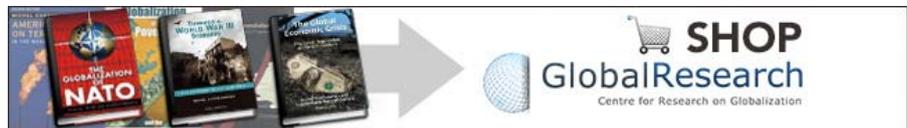
Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

[1] Conseil de l'Union européenne, « Conclusion du Conseil. Evaluation de la position commune de l'UE relative à Cuba », 15 juin 2009. http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/council_conclusions_UE_cuba_20090615_FR.pdf (site consulté le 2 octobre 2012).

[2] Salim Lamrani, *Etat de siège. Les sanctions économiques des Etats-Unis contre Cuba*, Paris, Editions Estrella, 2011.

[3]

[4] Amnistie Internationale, *Rapport 2011. La situation des droits de l'homme dans le monde*, 2011. http://files.amnesty.org/air11/air_2011_full_fr.pdf (site consulté le 15 septembre 2011).



Like 48 0

Articles de :

Salim Lamrani

Sur le même sujet:



Double Morale. Cuba, l'Union européenne et les droits de l'homme

Le 10 janvier 2008 sort l'ouvrage intitulé Double Morale. Cuba, l'Union européenne et les droits de l'homme aux Editions Estrella. Il s'agit d'un livre de 135 pages qui traite de la politique cubaine de l'Europe. Il met à nu l'hypocrisie de Bruxelles et dénonce son alignement sur la politique irrationnelle et anachronique de Washington à l'égard de l'île des Caraïbes....



Cuba et la rhétorique des droits de l'homme (2/2)

Amnistie internationale dénonce la situation des droits de l'homme en France, en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni et en République tchèque.



Cuba et la rhétorique des droits de l'homme (1/2)

Un constat initial

En Occident, le nom de Cuba est inévitablement associé à la problématique des droits de l'homme. Les médias européens et étasuniens stigmatisent la plus grande île des Caraïbes de manière réitérée sur cette question. Aucun pays du continent américain n'est autant pointé du doigt que la patrie de José Martí, qui dispose d'une couverture médiatique disproportionnée par rapport à sa taille....

Cuba et l'Union européenne

Intervention lors de la IX Rencontre internationale des économistes sur la globalisation et les problèmes de développement, Abel Prieto, Pablo González Casanosa, François Houtard, David Viñas, Vicente Batista et Fernando Rojas. Palais des Conventions, La Havane, 9 février 2007.

En décembre 1996, l'Union européenne s'alignait sur la position d'ingérence étasunienne et exigeait de Cuba " des progrès tangibles sur la voie d'une transition pacifique vers le pluralisme démocratique "....

Cuba et les sanctions de l'Union européenne

Le 23 juin 2008, après d'âpres discussions, l'Union européenne a décidé de supprimer définitivement les sanctions politiques et diplomatiques contre Cuba en vigueur depuis 2003 et suspendues depuis 2005. Imposées à La Havane suite aux pressions exercées par Washington, ces sanctions se justifiaient officiellement en raison de la « situation des droits de l'homme »....

Disclaimer: The contents of this article are of sole responsibility of the author(s). The Centre for Research on Globalization will not be responsible for any inaccurate or incorrect statement in this article. The Center of Research on Globalization grants permission to cross-post original Global Research articles on community internet sites as long as the text & title are not modified. The source and the author's copyright must be displayed. For publication of Global Research articles in print or other forms including commercial internet sites, contact: publications@globalresearch.ca

www.globalresearch.ca contains copyrighted material the use of which has not always been specifically authorized by the copyright owner. We are making such material available to our readers under the provisions of "fair use" in an effort to advance a better understanding of political, economic and social issues. The material on this site is distributed without profit to those who have expressed a prior interest in receiving it for research and educational purposes. If you wish to use copyrighted material for purposes other than "fair use" you must request permission from the copyright owner.

For media inquiries: media@globalresearch.ca

English Français
Español Italiano
Deutsch Portugais
srpski العربية

Actualités

Liste des pays

Auteurs

Les plus partagés

Liens

Contactez-nous

Themes

Crimes contre l'humanité
Loi et Justice
Histoire, société et culture
11 sept. Guerre au terrorisme
Désinformation médiatique

Politique et religion
Science et médecine
Nations Unies
Droits des femmes

Geographic Region

États-Unis
Canada
Moyen Orient
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Asie
Océanie

[Vie privée](#)

Copyright © 2005-2012 Mondialisation.ca